



et je découvre les autres escapades 2017/2018

Pigeons : une association de défense des oiseaux porte plainte contre la mairie de Formerie

La commune de Formerie a fait appel à un professionnel pour réguler le nombre de pigeons. Une association de défense des oiseaux a déposé une plainte contre la mairie.



642 pigeons ont été « prélevés » dans le centre-ville de Formerie. (©Le Réveil de Neufchâtel)

La municipalité de **Formerie** ne pensait pas connaître une telle opposition en voulant réguler le nombre de pigeons en centre-ville. L'association Nos amis les oiseaux basée en Eure-et-Loir a décidé de porter plainte au tribunal de grande instance de Beauvais contre le professionnel venant de Seine-Maritime et la commune de Formerie (Oise). .

« Ils doivent capturer les pigeons »

Depuis cinq mois, la municipalité a fait appel à Rémi Guérinot, un piégeur professionnel agréé, pour limiter le nombre de pigeons qui causent de nombreuses nuisances. À ce jour, 642 pigeons ont été « prélevés ».

Pascal Cousin, président de l'association Nos Amis Les Oiseaux (NALO), explique l'objet de sa plainte : « L'arrêté municipal est illégal. Les pigeons des villes ont le statut d'animal domestique sans propriétaire. Pour respecter la réglementation, la commune de Formerie doit seulement capturer les pigeons domestiques, puis les mettre à mort avec des méthodes autorisées ».

« Nous agissons pour la salubrité publique »

Pour ce protecteur des oiseaux, « ce qu'ils font ne sert à rien, car il y aura encore des pigeons. C'est inefficace et cruel. Il faut regarder où les pigeons se reproduisent ».

Du côté de la mairie, on est débordé par les appels téléphoniques et mails. Les défenseurs des volatiles ont en effet transmis les coordonnées de la commune sur les réseaux sociaux. « Un arrêté municipal a été pris et déposé en Préfecture et un exemplaire a été transmis à la gendarmerie. Nous agissons pour la salubrité publique et à la demande d'une grande partie de la population ».